



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 22 avril 1998 — N° 169

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jean-Pierre Charbonneau**

QUÉBEC

22 avril 1998

22 avril 1998

Le mercredi 22 avril 1998

N° 169

La séance est ouverte à 10 h 03.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires inscrites par les députés de l'Opposition

M. Gautrin (Verdun) propose :

QUE l'Assemblée nationale dénonce les compressions successives et aveugles faites par le gouvernement péquiste dans nos institutions post-secondaires, qui hypothèquent l'avenir collectif du Québec et étouffent le dynamisme de ces institutions.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, M. Pinard, vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de cette motion: dix minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; cinq minutes sont accordées à chacun des députés indépendants; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste du temps consacré à ce débat; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes s'ajoutera à celui de l'autre groupe, tandis que le temps non utilisé par les députés indépendants pourra être redistribué entre les groupes parlementaires, et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Suit le débat sur la motion de M. Gautrin.

À la fin de son intervention, M. Paré (Lotbinière) propose :

QUE la motion en discussion soit amendée :

1° par le remplacement, dans la première ligne, du mot «compressions» par le mot «coupures»;

2° par le remplacement, dans les deuxième et troisième lignes, des mots «péquiste dans nos institutions post-secondaires, qui hypothèquent» par les mots «fédéral dans les paiements de transferts au gouvernement du

22 avril 1998

Québec qui pénalisent l'éducation dans tout le réseau postsecondaire ce qui risque d'hypothéquer»;

3° par le remplacement, dans la troisième ligne, du mot «étouffent» par le mot «étouffer».

La motion, telle qu'amendée, se lirait comme suit:

QUE l'Assemblée nationale dénonce les coupures successives et aveugles faites par le gouvernement fédéral dans les paiements de transferts au gouvernement du Québec qui pénalisent l'éducation dans tout le réseau postsecondaire ce qui risque d'hypothéquer l'avenir collectif du Québec et étouffer le dynamisme de ces institutions.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 199 du Règlement, le débat se poursuit sur la motion principale proposée par M. Gautrin et sur l'amendement de M. Paré, sous réserve de la recevabilité de ce dernier que M. Pinard, vice-président, prend en délibéré.

Puis, M. Pinard, vice-président, rend la décision suivante sur la recevabilité de l'amendement présenté par M. Paré :

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

L'amendement proposé par M. Paré (Lotbinière) est irrecevable pour le motif qu'elle introduit un nouveau principe.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la présente séance.

À 12 h 03, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 03.

22 avril 1998

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. Landry, ministre d'État de l'Économie et des Finances, dépose :

Le rapport annuel de l'Inspecteur général des institutions financières sur la tarification en assurance automobile, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1997.

(Dépôt n° 1574-980422)

Le rapport annuel de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1997.

(Dépôt n° 1575-980422)

M. le Président dépose :

Le rapport de mission, présenté par M. Robert Kieffer, député de Groulx, de l'Assemblée annuelle du Council of State Governments (CSG), tenue à Honolulu (Hawaï), du 5 au 10 décembre 1997.

(Dépôt n° 1576-980422)

Dépôts de rapports de commissions

M. Bertrand (Charlevoix) dépose :

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, le 9 avril 1998, a étudié les rapports annuels 1993-1994 à 1996-1997 et entendu à cette fin les Régies régionales de la santé et des services sociaux du Nord-du-Québec, de l'Abitibi-Témiscamingue et de Chaudière-Appalaches, en application de l'article 392 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*.

(Dépôt n° 1577-980422)

22 avril 1998

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, les 10, 12, 17, 19 et 24 mars, 7 et 8 avril 1998, a procédé à des consultations particulières et tenu des auditions publiques sur le projet de loi n° 404, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives.

(Dépôt n° 1578-980422)

Dépôt de pétitions

Sont déposés deux extraits de pétition concernant la Société d'habitation du Québec et la protection des HLM:

—le premier, extrait d'une pétition signée par 523 citoyens et citoyennes du comté de Crémazie, par M. Campeau (Crémazie);

(Dépôt n° 1579-980422)

—le deuxième, extrait d'une pétition signée par 356 résidents et résidentes des comtés de Chomedey et de Mille-Isles, par M. Mulcair (Chomedey).

(Dépôt n° 1580-980422)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Bergman (D'Arcy-McGee) dépose :

Copie d'une lettre envoyée à M. Roch Bernier, m.d., par Mme Sylvie Dillard, sous-ministre adjointe au ministère de la Santé et des Services sociaux, en date du 9 janvier 1997, concernant le projet sur l'élaboration et l'application des lignes directrices pour l'optimisation des pratiques médicales.

(Dépôt n° 1581-980422)

Votes reportés

L'Assemblée procède au vote reporté, lors des affaires inscrites par les députés de l'opposition à la séance de ce jour, sur la motion présentée par M. Gauthrin (Verdun). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale dénonce les compressions successives et aveugles faites par

22 avril 1998

le gouvernement péquiste dans nos institutions post-secondaires, qui hypothèquent l'avenir collectif du Québec et étouffent le dynamisme de ces institutions.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 209 en annexe)

Pour: **37** Contre: **53** Abstention: **0**

Motions sans préavis

M. Boisclair, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne la Semaine de l'action bénévole qui a lieu du 19 au 25 avril 1998 et dont le thème est « J'ai le coeur à l'action, je bénévole ».

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, convoque :

—la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 415, Loi instituant le Fonds relatif à la tempête de verglas survenue du 5 au 9 janvier 1998.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Pinard, vice-président, convoque une réunion des leaders des groupes parlementaires pour préciser les modalités de l'étude des crédits budgétaires.

Après une courte suspension et pour donner suite à la réunion des leaders, M. Pinard, vice-président, informe l'Assemblée que l'étude des crédits débutera le jeudi 23 avril 1998 et se poursuivra jusqu'au vendredi 8 mai 1998 selon le calendrier convenu et du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 143 et 282 du Règlement.

22 avril 1998

À la demande d'un des leaders, la présidence convoquera une nouvelle réunion des leaders pour préciser toute autre modalité, si nécessaire.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Jolivet, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin d'entreprendre l'étude des crédits budgétaires du ministère des Transports;
- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude des crédits budgétaires du ministère des Finances.

AFFAIRES DU JOUR

Motions du gouvernement

M. Jolivet, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission des affaires sociales procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques sur le projet de loi 186, Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale, les 19, 20, 21 et 26 mai 1998 et qu'à cette fin entende les groupes suivants :

- l'Alliance des manufacturiers et des exportateurs du Québec;
- l'Association des propriétaires du Québec;
- la Centrale des syndicats démocratiques (CSD);
- la Chambre de commerce du Québec;

- la Coalition des organismes communautaires pour le développement de la Main-d'oeuvre;
- la Coalition nationale sur l'aide sociale;
- la Commission des droits de la personne et de la jeunesse;
- le Conseil du statut de la femme;
- le Conseil des syndicats nationaux (CSN) conjointement avec la Centrale de l'enseignement du

22 avril 1998

- Québec (CEQ) et la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ);
- le Conseil du patronat du Québec (CPQ);
 - le Conseil permanent de la jeunesse;
 - la Corporation des propriétaires immobiliers du Québec (CORPIQ);
 - la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec;
 - la Fédération des femmes du Québec (FFQ);
 - la Fédération des locataires de HLM du Québec;
 - le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU);
 - le Front commun des personnes assistées sociales du Québec;
 - L'R des centres de femmes du Québec;
 - l'Office des personnes handicapées du Québec conjointement avec la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec et l'Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées;
 - le Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec inc.;
 - le Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ);
 - l'Union des producteurs agricoles (UPA).

Que la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 20 minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de 40 minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'Opposition;

Que la ministre d'État de l'Emploi et de la Solidarité soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, M. Pinard, vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de cette motion : cinq minutes sont accordées à l'auteur de la motion pour sa réplique et cinq minutes sont allouées à l'ensemble des députés indépendants; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste de la période consacrée à ce débat, soit 25 minutes chacun; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes s'ajoutera à celui de l'autre groupe et le temps non utilisé par les députés indépendants pourra être redistribué entre les groupes; les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Suit le débat sur la motion du leader du gouvernement.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Projets de loi du gouvernement

22 avril 1998

Adoption du principe

M. Rochon, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le principe du projet de loi n° 417, Loi prolongeant l'effet de certaines dispositions de la Loi sur la pratique des sages-femmes dans le cadre de projets-pilotes, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 417 est adopté.

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 417 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des affaires sociales.

À 18 h 02, M. Brouillet, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 23 avril 1998, à 14 heures.

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

22 avril 1998

ANNEXE
Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Gautrin (Verdun), débattue lors des affaires inscrites par les députés de l'opposition :

(Vote n° 209)

POUR - 37

Béchar	Chenail	Johnson	Marsan
Bélanger	Cherry	Kelley	Middlemiss
(<i>Mégantic-Compton</i>)	Cusano	Lafrenière	Mulcair
Benoit	Delisle	Laporte	Ouimet
Bergman	Farrah	Le Hir	Paradis
Bissonnet	Fournier	Leblanc	Parent
Bordeleau	Gagnon-Tremblay	Lefebvre	Poulin
Brodeur	Gautrin	LeSage	Sirros
Chagnon	Gobé	Loiselle	Williams
Chalifoux	Houda-Pepin		

CONTRE - 53

Barbeau	Boucher	Gaulin	Malavoy
Baril	Boulerice	Gendron	Marois
(<i>Arthabaska</i>)	Brassard	Jolivet	Ménard
Baril	Campeau	Julien	Morin
(<i>Berthier</i>)	Caron	Kieffer	(<i>Nicolet-Yamaska</i>)
Beaudoin	Charest	Lachance	Papineau
Beaulne	Chevrette	Landry	Paquin
Beaumier	Cliche	(<i>Bonaventure</i>)	Paré
Bélanger	Côté	Landry	Payne
(<i>Anjou</i>)	Dion	(<i>Verchères</i>)	Perreault
Bertrand	Dionne-Marsolais	Laprise	Rioux
(<i>Charlevoix</i>)	Doyer	Léger	Rochon
Bertrand	Duguay	Lelièvre	Saint-André
(<i>Portneuf</i>)	Facal	Léonard	Signori
Blais	Gagnon	Létourneau	Vermette
Boisclair			

ABSTENTION - 0